



Question sur la bourse (crous)

Par **alixia08**, le **11/02/2015** à **16:02**

Bonjour,rnrnJ'ai fait une demande de bourse - pour la première fois - il y a quelques semaines mais mon dossier est toujours en cours de traitement et je suis saisie de quelques doutes.rnrnEn effet, je pense que ma situation familiale pourrait m'empêcher d'avoir la bourse : mes parents n'étaient pas mariés et se sont séparés, il n'y a donc eu aucun jugement. Je vis chez ma mère qui s'est pacsée avec son compagnon et je suis rattachée à leur avis fiscal. Si leurs deux revenus sont pris en compte, je peux toucher ma bourse. rnrnMais fallait-il que je leur envoie également l'avis fiscal de mon père? Sachant que si le Crous prend également ses revenus en compte, je ne toucherai sans doute rien alors qu'il ne m'envoie aucun argent.rnrnMerci

Par **Marine90**, le **13/02/2015** à **16:57**

Bonjour,rnrnNon vous avez bien fait, le CROUS prend en compte les revenus du foyer dans lequel vous vivez et non celui de votre père. Si vous avez envoyé le revenu global brut de votre maman et de son compapgnon, c'est tout bon.rnrnCordialement